



UN livreur de GLS a défoncé mon coffre de jardin en balancant

Par **jujupinpin**, le **26/03/2016** à **19:20**

Bonjour, je vous expose mon problème car cela dure depuis début novembre. J'ai commandé un sac de croquettes sur un site internet. Il devait être livré le jeudi mais personne n'est venu. Le vendredi comme nous n'étions pas présents, nous avons laissé un mot sur la porte pour que le livreur dépose le colis soit à notre voisin de gauche soit à celui d'en face. En rentrant on découvre le colis dans le jardin et notre coffre de jardin de chez jardiland (90 euros) défoncé. Le livreur a donc purement et simplement jeté le colis de 14 kg par dessus notre mur de jardin et manque de chance pour nous il a atterri sur notre coffre de jardin. Mails au site internet qui dit ne pas être responsable du transporteur, mails à GLS qui ne répond pas, lettres recommandées à GLS qui me dit que le responsable de secteur va traiter ma demande. Rien pendant 3 mois. Je décide donc d'aller à l'entreprise GLS près de chez moi où je rencontre quelqu'un qui me dit qu'on ne peut rien faire car l'entreprise de sous traitance ne travaille plus pour eux sauf que lorsque cela est arrivé elle travaillait pour eux. Après plusieurs relances par téléphone de cette personne de GLS, il me dit qu'il va me rembourser personnellement mais qu'il ne faut pas que cela se sache dans son entreprise. Mais ensuite plus de nouvelles, je relance et il me dit que finalement ce n'est pas à lui de me rembourser mais qu'il va contacter le transporteur. J'ai eu 2 fois le transporteur au tél. et à chaque fois, il me dit qu'il va m'envoyer le chèque mais toujours rien après 5 mois. Je relance toujours la personne de GLS mais il ne se passe toujours rien. C'est moi qui vais être obligé de me repayer un coffre de jardin. Y a-t'il un service réclamations à GLS ? Puis-je porter plainte ? Puis-je demander à mon assurance un remboursement ? Que faire ? Quelqu'un peut-il m'aider ? Merci à vous.

Par **morobar**, le **27/03/2016** à **10:39**

Bonjour,rnMis à part un problème de preuve s'il existe un responsable, c'est uniquement le transporteur GXX.rnIl est en effet du croire de son sous-traitant qu'il s'est substitué, que vous n'avez pas à connaître.rnCode civil 1384 et la qualité de commissionnaire de transport

Par **Tisuisse**, le **27/03/2016** à **14:09**

Bonjour jujupinpin,rnrnVous faites une TR/AR à GLS dans laquelle vous rappelez brièvement les différents courriers, contacts téléphoniques et vous les informez que vous leur donnez 8 jours pour adresser le chèque de remboursement faute de quoi vous saisirez la justice et vous demanderez au juge des dommages-intérêts. Cela s'appelle "une injonction de faire".